



Addis-Abeba, le 22 mai 2019

## CONSEIL CONSULTATIF DU 22 MAI 2019

Étaient présents :

### Membres de droit

---

Jean-Christophe TORRES Proviseur, président du conseil d'établissement  
Thomas PARRA Directeur administratif et financier  
Hubert TARDY Conseiller de coopération et d'action culturelle  
JOUBERT

### Représentant élus des personnels

---

Gérard COILLOT

### Représentante élue des parents

---

M. Serge VUIDES (excusé)  
M. SOLOMON Getu (excusé)  
Madame Leila SAÏD

### Représentants élus des élèves

---

Yared BERHANU

### Absents excusés

---

Monsieur ZELEALEM Mulatu : Deputy head of the City Government of Addis Abeba Education Bureau

### Invités

---

Martine FOUQUET Directrice de l'école primaire  
Omar HABCHI Proviseur-adjoint

**Ce conseil consultatif est présidé par le COCAC, en présence de Monsieur Jean-Christophe DEBERRE, Directeur Général de la MLF, et de Patrick JOSEPH, contrôleur auditeur régional de la Mlf.**

Monsieur le Conseiller de coopération et d'Action Culturelle commence par souligner la présence du Directeur général de la MLF qui donne à cette session un caractère exceptionnel. Il rappelle les objectifs de la séance : à la suite de l'audit « ressources humaines » diligenté par la MLF mi-avril, le siège a tenu à accompagner de manière spécifique les décisions à prendre pour le LGM et qui engageront durablement l'avenir de l'établissement. Le directeur général précise qu'il est venu spécifiquement pour la tenue de ce conseil qui doit renouveler le dernier plan quinquennal arrivant à échéance. Il précise que le précédent plan, élaboré dans un excellent état d'esprit a permis de faire face à une situation alors périlleuse. Il espère que celui-ci s'engage dans des conditions équivalentes, et dans un souci partagé de l'intérêt collectif.

Dans le précédent plan quinquennal arrivant à échéance en septembre 2019, il s'était tout simplement agi d'assurer la pérennité du LGM et son bâti. Le gymnase, dont la construction est bientôt achevée, est l'une des heureuses conséquences de ces arbitrages précédents.

La situation monétaire du pays retentit sur les finances de l'établissement qui doit se préserver de ces aléas : effets de plusieurs dévaluations, de l'inflation, de l'évolution du taux de change. Ces différents risques financiers ont ainsi eu un impact très conséquent sur le précédent exercice budgétaire. Le directeur général remercie par ailleurs l'ambassade pour son soutien au projet futur de restructuration.

Il insiste sur la caractéristique fondamentale de l'établissement : il s'agit bien d'un lycée franco-éthiopien. Le LGM a depuis quelques années été consolidé dans ses bases : renouvellement du bail, lycée de référence pour les autorités éthiopiennes.

Le coût de la réhabilitation à venir est estimé à 10 millions d'euros ; la MLF en assumerait le risque ; elle souhaite néanmoins que son effort soit porté par un accord de fond sur l'avenir de l'établissement.

Le conseil est informé de la nomination d'un nouveau représentant du ministère de l'Education nationale, Monsieur ZELEALEM Mulatu, excusé pour cette session en raison de contraintes d'agenda. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de son arrivée au sein de cette instance.

Le directeur général regrette par ailleurs l'absence des représentants des parents, mais il est indispensable que l'on puisse avancer sur des sujets urgents qui engagent l'organisation de la rentrée. L'objectif du conseil est dans un premier temps de sécuriser l'année 2019 – 2020, ensuite d'envisager un plan pluriannuel sécurisé par des garanties, et qui engage collectivement l'avenir de la communauté éducative. La présence du directeur général est pour rappeler cet enjeu.

Le DAF présente alors un tableau récapitulatif qui reprend les mesures prises dans la Conférence d'orientation stratégique qui s'est tenue les 30 et 31 mars derniers : plan de formation des personnels administratifs, suppressions de postes envisagés... Cela explique la diminution de la masse salariale par rapport à la présente version présentée le 30 janvier. Monsieur Coillot souhaiterait avoir des précisions sur ces différents points. Le directeur général lui répond en évoquant deux facteurs d'explication : la stabilisation des effectifs et le réajustement des moyens aux besoins du fonctionnement pédagogique sans suppression de postes enseignants.

Le DAF pose formellement la problématique : à effectifs constants et hors investissements, quels sont les besoins fonctionnels de l'établissement ? Il prend l'exemple des tablettes numériques : il s'agit d'une dépense nouvelle.

Le directeur général souligne que, dans le scénario retenu pour ce budget, la part des dépenses des reversements AEFÉ est projetée comme à peu près constante, signe de l'effort de l'Etat au travers de ceux consentis par fait par l'agence pour ce lycée dans le cadre du dialogue de gestion avec la MLF. Il faut bien sûr espérer que cette projection soit validée.

Monsieur Coillot souligne par ailleurs les progrès nécessaires en termes d'investissement informatique sur le primaire : « nous en sommes au Moyen-âge ». Le Directeur Général lui indique que nous sommes plutôt à la période de la Renaissance et reconnaît cependant que le LGM était en retard, mais que de nombreux efforts ont été faits depuis ce début d'année : mise en place d'un département info, câblage des bâtiments, projet pédagogique en cours de conception...

Le DAF poursuit dans la présentation de son tableau (voir PJ) : sur la base de la projection des dépenses à taux constant. Quel est alors le besoin en recettes si les dépenses de fonctionnement restent à taux constant ? 4% l'an prochain, 2,5 ensuite...

Or, indépendamment de cela, il existe un phénomène inflationniste qui nous a fait passer de 25 à 35 millions de Birrs sur le reversement AEFÉ l'an dernier. L'idée est donc d'appliquer une règle permettant de reporter les effets de l'inflation à 70% de nos dépenses (en Birrs), et ceux du taux de change à 30% de nos dépenses (devises étrangères)

Si l'on intègre l'ensemble de ces éléments, on arrive alors à une hausse de 12% des écolages pour l'année 2019-2020. Il convient de souligner que ce mécanisme avait déjà été évoqué lors des précédents conseils consultatifs – CF PV des 22 et 30 janvier. L'ambassade soutient ce mécanisme de sécurisation des dépenses.

Le COCAC demande si les salaires sont indexés ou non sur l'inflation. Le DAF lui répond que cela ne peut être pris en compte automatiquement. La masse salariale est en effet constituée de différents éléments et il est impossible de l'augmenter mécaniquement en raison de l'imprévisibilité parallèle des recettes face à la certitude des dépenses – ce qui ferait courir un risque trop élevé à l'établissement. M. Joseph rappelle que la restructuration va de plus avoir un impact sur les équipements qui ne sont pas pris en compte en tant que tels par la restructuration (mobilier scolaire, matériel pédagogique...).

Lors des précédents conseils, il avait été question de la ventilation des écolages selon les nationalités. La hausse de 12% aurait un impact de 10 000 birrs pour les Français et les Ethiopiens, de 20 000 birrs pour les étrangers tiers. Il est constaté que les inégalités de répartition actuelle sont déjà très marquées : 1,5 fois plus pour un tiers par rapport à un Ethiopien. Les tiers sont par ailleurs nos premiers financeurs en valeur brute. Ils constituent de plus, cette année, la part la plus importante de nos nouveaux inscrits. Les familles éthiopiennes sont par ailleurs les plus stables et restent sur la totalité du cursus.

Les Français et les Ethiopiens voient se rapprocher leurs tarifs respectifs.

Monsieur Coillot souligne le risque que le supplément familial de traitement ne devienne inférieur à l'écolage français. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le conseil observe que les autres écoles internationales sont difficilement accessibles aux élèves éthiopiens. Elles sont qui plus est bien plus chères.

**Il est décidé d'acter le principe d'une répartition différentielle de la hausse globale de 12% sur les 3 nationalités. Le DAF sera chargé de faire une estimation en partant des pourcentages des effectifs par nationalité. Il est rappelé que les étrangers tiers bénéficient d'aides spécifiques des administrations et des ambassades, les Ethiopiens bénéficient quant à eux des effets de l'accord de coopération. La répartition différentielle de la hausse pourrait alors se faire de la manière suivante : Français 12%, Tiers 14%, Ethiopiens 11%.**

Point sur l'AUDIT GRH par le directeur général le DG. Le point de départ de cet audit est le signalement de faits concernant des procédures de GRH qui nécessitaient un questionnement approfondi. Ce rapport a porté sur 5 volets : la constitution des moyens d'enseignement rapportés aux obligations du programme français, le recrutement, la gestion administrative et financière, la formation, les conditions de travail. Le diagnostic révèle des dysfonctionnements, les préconisations contenues dans l'audit constitueront la feuille de route des prochaines années. Il convient de se reporter aux procédures existantes mises en place par la MLF, de renforcer les procédures de contrôle et de validation. Ainsi, toute procédure de modification du tableau d'emploi doit faire l'objet d'un accord du siège. Il y a un manque de lisibilité du projet global et de la culture de l'établissement. La communication interne et externe mérite également d'être améliorée. Le LGM pâtit incontestablement de son isolement. Il y a nécessité à le rattacher davantage à d'autres réseaux existants et plus structurés : France et régional. Il faut également renforcer la formation interne des personnels. La coopération inter-réseaux est donc fondamentale. Pour le directeur général, une question centrale inaugurera la réflexion à venir: qu'est-ce qu'un lycée franco-éthiopien ?

Le COCAC annonce que l'ambassade va mettre en place dès cette année un système de bourses pour les lauréats éthiopiens (sur 3 ans) : 11 exonérations des frais de scolarité, couvertures sociales pour 5 élèves (boursiers du gouvernement français). C'est une véritable aide pour les élèves du LGM qui vient compléter l'attribution d'une bourse Excellence Major à l'une de nos élèves.

La séance se termine à 17h00.

Le secrétaire de séance  
Jean-Christophe Torres

